



jeudi 6 mai 2004

Communiqué : La liaison Transalpine Lyon – Turin : Avanti !

Ce mercredi 5 mai, le Président Jacques Chirac et le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin ont reçu le Président du Conseil italien Silvio Berlusconi. Ils ont procédé à des choix déterminants, qui ont permis la signature d'un « mémorandum » scellant l'engagement du Lyon-Turin, que le Ministre des Affaires étrangères Michel Barnier a qualifié de « principal dossier économique en cours entre la France et l'Italie ».

Le Comité pour la Transalpine, engagé depuis plus de 10 ans pour l'aboutissement du Lyon-Turin, exprime sa satisfaction des décisions prises.

Ce mémorandum est une étape déterminante. Après le Traité International signé le 29 janvier 2001, il sert de référence aux relations entre les Etats pour concrétiser des avancées majeures:

- ü Il engage les Etats sur le financement, par une répartition à parité entre France et Italie des travaux de la section internationale allant de l'ouest du massif de la Chartreuse à Turin,
- ü Il apporte à Bruxelles la détermination tant attendue de la France et de l'Italie pour réaliser la liaison, et leur volonté commune d'obtenir un co-financement de 20 % de l'Union européenne sur la traversée des Préalpes et des Alpes.
- ü Il engage les Etats à mener conjointement une « politique active » de report modal de la route vers le rail dans les Alpes.

Après cette étape importante, le Comité pour la Transalpine souligne qu'il est urgent d'entrer dans le vif du sujet de la réalisation. La fenêtre de sortie 2015 – 2018, annoncée par les Chefs de gouvernement, doit être ciblée sur la date la plus proche.

2015 est en effet la date arrêtée par les Chefs d'Etat lors du Sommet du 29 janvier 2001 : les expertises menées depuis, ont confirmé la possibilité de tenir ce délai. De plus la saturation des ouvrages existant oblige à maintenir le cap d'une politique volontariste.

Le compte à rebours est à faire sur cette cible 2015 :

- ü Concernant le coût du projet, des décisions doivent encore être prises par l'Etat français sur les itinéraires et les infrastructures à réaliser dans la partie nationale du programme. De plus les prochaines phases d'expertises doivent, comme l'ont demandé conjointement les Chefs de Gouvernement, s'attacher à une « optimisation permettant la maîtrise des coûts et des délais ».
- ü Concernant le financement de l'opération, il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition des crédits publics par les Etats, l'Union européenne et les collectivités, sur l'intégralité du programme. Cela permettra d'engager l'opération dans un processus dynamique et novateur de « Partenariat Public Privé », nécessaire à la réalisation de l'ouvrage et à son exploitation dans des conditions fiables, optimisées, performantes.
- ü Concernant la conduite de ce projet, elle impose une démarche industrielle, seule garantie du respect d'un délai et de l'enveloppe financière. La fin des études juridiques, financières, les démarches administratives, la confirmation des configurations techniques retenues doivent être enclenchées immédiatement pour que 2006 corresponde au démarrage réel des travaux du « tunnel de base » sous les Alpes, avec la réalisation simultanée des deux galeries prévues. Les 2 ans à venir doivent être consacrés notamment à la mise en place de la structure opérationnelle qui assurera la réalisation du programme.

Cette semaine, deux autres événements majeurs doivent être soulignés :

- ü La diffusion par la Commission européenne de son LIVRE VERT sur les PPP. Cette contribution inscrira véritablement la réalisation des grandes infrastructures de transport en Europe, comme la transalpine Lyon-Turin, dans un processus dynamique.
- ü L'Italie et l'Autriche viennent de signer l'accord bilatéral pour la réalisation du tunnel de « base » du Brenner : ils ouvrent la voie à l'achèvement du projet, ce dont s'est félicitée aussi la Vice-Présidente de la Commission européenne, Loyola de Palacio : « C'est une date marquante dans la réalisation d'un des grands ouvrages prioritaires du réseau transeuropéen de transport à travers les Alpes ». Le traité fixe à 2015 la date d'achèvement, montrant ainsi la volonté des Etats concernés de tenir un objectif à la fois ambitieux et réaliste.

Pour la transalpine Lyon Turin, l'accord franco-italien du 29 janvier 2001 avait décidé sa réalisation : aujourd'hui la nouvelle étape sur laquelle doivent résolument s'engager les Etats français et italien est d'aboutir à la signature du nouveau traité international décidant des modalités de construction et d'exploitation de l'ouvrage, avec l'objectif de mise en service 2015.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. 04 72 59 51 57